



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2013**

La séance est ouverte à 20h.35, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

Pour fêter le mariage de son fils, ainsi que pour sa première séance en tant que présidente du Conseil municipal, Mme CERUTTI a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié en fin séance.

**Présents** : Monsieur René JEMMELY, maire.  
Monsieur Didier FLECK, adjoint.  
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI et Claire-Lise HALDEMANN, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

**Excusée** : Madame Céline VENDEIRA, conseillère municipale.

### **Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2013 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Projet de délibération : création d'un jardin du souvenir ;
- 5) Propositions de motions et de résolutions ;
- 6) Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2013 ;
- 7) Rapports des commissions ;
- 8) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 9) Questions et divers.

### **Décisions prises durant la séance du Conseil municipal**

- Sablière du Cannelet SA – site de Forestal : transmettre la lettre destinée au Conseil d'Etat à la Mairie, afin de l'envoyer.
- Suspendre l'enquête publique pour la sécurisation de la route de Pré-Recoux, le temps que la commission travaux étudie la proposition faite par la DGM.
- Création d'un jardin du souvenir : favorable à l'unanimité.
- Echange de parcelle en vue de la création d'un chemin protégé reliant la route de Grenand au CCA : unanimité.
- Pose de sous compteurs pour le relevé de la consommation en électricité du terrain de rugby, du cercle des jeunes et de la cabane de rugby.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2013**

M. GAILLARD, page 7, point 6 : il aimerait préciser qu'il prend la vice-présidence pour arranger, mais étant donné qu'il a déjà présidé la première année, il n'officiera pas l'année prochaine en tant que président.

M. FLECK, sous la rubrique « Divers », la fête de la musique aura lieu les **21 et 22 juin** et pas les 22 et 23 juin.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Rien à signaler.

## **3. Communications de l'Exécutif**

3.1 M. JEMMELY souhaite la bienvenue à la nouvelle présidente du Conseil municipal. Il profite également de remercier les conseillers d'avoir permis à l'Exécutif de participer au voyage qui était très bien organisé.

### 3.2 Gravière Forestal

Trois membres de la commission ad hoc ont approché M. JEMMELY, en vue d'une demande d'audition auprès du Grand Conseil, chose qui a été faite.

Les échanges de mails relatifs à cette demande, dont la réponse de la commission urbanisme et aménagement du Grand Conseil ont été transmis aux personnes de la commission qui représentent les différents groupes.

Il faut savoir que l'audition ne sera pas possible étant donné le calendrier chargé de ladite commission du Grand Conseil. En lieu et place, elle nous propose de lui fournir un rapport écrit d'ici lundi prochain !

M. ETIENNE a préparé une plaquette qu'un représentant par groupe a reçue (il fait circuler la plaquette autour de la table du Conseil).

Ce document est principalement constitué d'un argumentaire succinct qui explique pourquoi le Conseil municipal trouve que l'implantation prévue dans le plan directeur cantonal d'une entreprise de recyclage à cet endroit n'est pas rationnelle (car hors zone, va-et-vient de camions, mitage du territoire, etc.), n'est pas réalisable par rapport aux objectifs du plan directeur du Grand Conseil et ne respecte pas l'engagement des autorités cantonales envers les autorités communales de régulariser la situation de la Sablière du Cannelet en la déplaçant en zone industrielle. Cet état de fait créerait un dangereux précédent.

Il y a aussi un bref historique, qui part de la demande d'installer un concasseur, jusqu'aux démarches entreprises par la commune, qui demande au Conseil d'Etat d'infliger une amende.

La plaquette explique les différentes variantes logiques basées sur le plan directeur, qui mentionne que le but est de recycler les 2/3 de la quantité des déchets et souligne que la proximité des chantiers est importante.

Ce dossier finit par la reprise des éléments qu'invoquait le Conseil d'Etat et démontre que tout est en contradiction par rapport à ce qui a été fait jusqu'à présent et montre que le recyclage qui est fait à Bardonnex, se fait de manière extrêmement légère.

M. ETIENNE propose de reprendre ces points dans une lettre et adressée à la commission, courrier qui demande d'amender le plan directeur cantonal 2030 pour supprimer ce projet de déclassement et exiger du Conseil d'Etat que les zones industrielles existantes soient impérativement utilisées pour le recyclage des déchets de chantier exercé par la Sablière du

Cannelet SA. Ce courrier pourrait être signé par la présidente du Conseil municipal et Monsieur le Maire.

Il faudrait qu'il parte rapidement. La plaquette pourrait sans problème être prête pour vendredi. M. ETIENNE aimerait savoir ce que les conseillers en pensent.

M. GAILLARD fait entièrement confiance à son délégué de groupe, qui fait partie de la commission ad hoc.

M. GOY n'aurait pour sa part pas transmis la plaquette telle quelle, mais s'il n'y a plus assez de temps, alors ok, surtout qu'elle a été validée par plusieurs conseillers. Cependant, il aurait voulu que l'on insiste sur la perte de la zone agricole et aussi mentionner la solution du déménagement aux Champs-Pointus, même si ce n'est pas la meilleure, mais elle est sur le territoire communal.

M. ETIENNE rappelle que selon la discussion qui s'était tenue avec les députés, il ne faut pas laisser de portes ouvertes.

M. GOY : il ne s'agit pas d'un déclassement, mais de se mettre en conformité avec le plan directeur cantonal, qui veut que les installations de recyclage soient installées dans les zones en activité.

M. JEMMELY demande si les conseillers souhaitent se donner 48 heures pour rectifier la lettre pour ensuite l'envoyer au secrétariat afin de la faire parvenir dans les délais ?

M. ETIENNE : par deux fois, certains voulaient modifier des choses et rien n'est arrivé. A un moment donné...

M. GOY : il y a eu une certaine évolution et nous avons été informés de manière tardive. Nous avons demandé aux députés que nous connaissions de prendre la température, mais une demande officielle d'audition n'était pas à l'ordre du jour !

M. MEYER : lorsque certains sont allés voir des députés, ils nous ont conseillés de demander une audition et nous avons 48 heures, c'est pourquoi tout le monde n'a pas pu être informé assez tôt. Mieux vaut en faire plus que moins !

M. GOY : pour en revenir à la lettre, une réponse sera donnée au plus tard jeudi matin, afin qu'elle puisse partir dans les délais.

M. JEMMELY propose de la faire parvenir à la Mairie, qui se chargera de l'envoyer.

Les conseillers sont d'accord.

### 3.3 Terrains Portier

Suite à la discussion tenue lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. JEMMELY a proposé une offre à la CGI de Fr. 100'000,-- pour la dépendance seule ou Fr. 1.6 mio pour l'ensemble du bien immobilier.

La CGI est très intéressée car il s'agit de l'offre la plus haute.

M. JEMMELY a montré l'intérêt que la commune porte à la dépendance, mais la CGI aimerait vendre le tout, et suite à la demande de M. le Maire, un rapport d'expertise a été envoyé à la mairie, rapport qui date de 2005, mais c'est le seul qui existe. Il le transmet à M. BONAITI pour analyse. Maintenant, il faut aussi que nous décidions ce que nous allons faire.

M. GOY : indépendamment de l'aspect financier, il y a un aspect pratique, qu'il faut que la commune maîtrise, de sorte à avoir un interlocuteur de moins durant le chantier. Les biens immobiliers ne sont jamais de mauvais placements. Il est donc pour acheter le tout.

M. ETIENNE pense que c'est un risque d'acheter ce bien à ce prix. Il ne croit pas que la commune a intérêt à mettre autant d'argent pour ça. Il préfère surenchérir pour l'achat de la

dépendance uniquement et dire que nous serions prêts à acheter ce bien rapidement. Vu qu'ils sont un peu coincés, ça pourrait leur donner plus de temps pour vendre la maison.

M. JEMMELY : la proposition de monter à Fr. 120'000,-- a été faite, mais ils nous ont bien fait comprendre qu'ils aimeraient vendre le lot.

Ceci dit, il n'a aucune idée sur le nombre d'offres qui a été fait.

M. ETIENNE : dans l'intervalle, nous pourrions voir combien il y a de cédules hypothécaires sur cette parcelle pour avoir un ordre d'idée du prix.

M. JEMMELY va se renseigner.

### 3.4 Budget

M. JEMMELY informe qu'il y aura un petit dépassement dans le compte 08.311.00 «immeubles du patrimoine administratif» dû à l'achat des défibrillateurs qui n'étaient pas prévus au budget (les Fr. 11'000,-- inscrits sur ce compte sont déjà atteints).

### 3.5 Autorisation abribus chemin des Quoattes

Délivrée le 5 juin dernier. Reste maintenant le délai de 30 jours pour les oppositions.

### 3.6 Stop d'Athenaz

Reçu l'aval de la DGM le 21 mai dernier. En comptant les différents délais, l'entrée en force sera le 20.06.2013.

### 3.7 Route du Pré-Recoux et aménagement de la route de Chancy

La DGM est favorable à notre requête de modération du trafic. M. GARDI lit la lettre aux conseillers.

La signalisation devra être posée par nos soins et à nos frais.

M. BONAITI : cette mesure ne règle toujours pas l'accès à la route de Chancy !

Reçu en date du 7 juin une lettre de la direction générale de la mobilité, qui soutient notre projet d'aménager deux giratoires au plus vite, afin de ralentir le trafic, et dans l'intervalle, le département est favorable au respect de la vitesse sur ce tronçon à 80 km/h. et nous conseille d'installer des radars pour faire respecter cette limitation.

Nous avons enfin un appui, pour sécuriser ces sorties sur la route de Chancy.

M. BUBLOZ : pour les jeunes et moins jeunes qui circulent en deux roues, la route de Chancy est dangereuse.

M. GAILLARD propose que cette discussion soit reprise par la commission travaux.

M. JEMMELY : depuis longtemps, les conseillers demandent des solutions pour la route du Pré-Recoux. Maintenant qu'une solution est proposée, proche de ce qui était souhaité, ça ne va quand même pas, il faudrait savoir !

M. GAILLARD : depuis le début, la route du Pré-Recoux est liée avec la route de Chancy. En insistant, l'Etat commence à parler de giratoire. Les conseillers ont toujours attiré l'attention sur le fait que la traversée de la route de Chancy est dangereuse.

M. JEMMELY en est conscient puisque la commune a même payé une étude pour la réalisation de ces giratoires. Maintenant la DGM nous appuie enfin. De plus, nous avons toujours dit que nous voulions trouver une solution pour ce chemin, voire le fermer et maintenant nous revenons en arrière.

M. MEYER n'est pas pour fermer ce chemin. Le réguler oui, mais pas le fermer.

M. BRÜDERLIN : la limitation à 40 km/h. a déjà certainement fait progresser les choses.

Mme HALDEMANN : ne pourrions-nous pas baisser la vitesse à 30 km/h. et faire les giratoires ?

M. MEYER : les gens qui ne respectent pas le 40 ne respecteront pas plus le 30.

M. ETIENNE demande si avec la solution proposée, les seuls qui pourront emprunter cette route seront les riverains et le trafic agricole ou sera-ce un sens unique ?

M. GARDI : il n'y a plus de trafic sauf les riverains, les cycles et le trafic agricole.

M. JEMMELY rappelle que de nombreuses idées ont été passées en revue, sens unique, borne, etc. Là on avance enfin et ça ne paraît pas convenir... Si vraiment, M. le Maire peut dire de laisser tomber l'enquête publique.

M. FLECK rappelle que l'origine de cette discussion est née par le fait qu'il était étonnant de sécuriser certains endroits de la commune et pas le chemin des écoliers.

M. BUBLOZ pense que le fait d'interdire la circulation sur la route de Pré-Recoux pourrait accélérer la création d'un giratoire sur la route de Chancy. De plus, pour en revenir à ce que M. JEMMELY a dit, le fait d'en reparler en commission ne remet pas en cause le travail effectué par l'Exécutif, mais la solution proposée ne correspond pas vraiment à ce que la commission pensait.

M. le Maire ne croit pas que cela va accélérer la création du giratoire. Par contre, il faut savoir que si les conseillers décident de parler de tout ça en commission, l'enquête publique sera suspendue...

M. GASPOZ : qu'en pense la commune d'Avully. A-t-elle entrepris des démarches ?

M. JEMMELY : nous l'avons fait conjointement avec la commune de Chancy. Avully n'est pas concernée.

M. GAILLARD et M. ETIENNE demandent de suspendre l'enquête publique, le temps d'évaluer leur proposition et d'avoir une visibilité sur ce qui se passe au niveau des giratoires.

M. GAILLARD : nous pouvons expliquer la suspension par le fait que la commune se demande si finalement, avec cette solution sans giratoire en simultané, les utilisateurs ne seraient pas plus en danger.

M. GARDI : l'Exécutif voulait transmettre ce soir, la réponse du département, selon notre demande en cours. Il ne faut pas « se braquer ». Il ne s'agit que d'une proposition. Le Conseil municipal souhaite renvoyer ce sujet en commission, c'est son choix, et parallèlement, l'Exécutif demandera au département de suspendre l'enquête publique et le rendra attentif à la problématique de l'accès à la route de Chancy et au désir de réaliser la sécurisation de la route de Pré-Recoux et du giratoire en simultané. En attendant, nous pourrions mettre des horaires sur le chemin des écoliers, pour essayer de diminuer le trafic.

M. GARDI attire l'attention sur le fait que l'Etat doit dégager des sous pour entreprendre la réalisation du giratoire, d'où le problème.

### 3.8 Carrefour route d'Avusy / route du Creux-du-Loup

La DGM est favorable à la création d'un vrai trottoir, le long du mur de la Famille Dominique Cerutti.

### 3.9 Réunion intercommunale pour la sécurité

S'est tenue le 28 mai dernier.

Le climat était bon et la volonté de tous est d'aller de l'avant.

Le tour d'horizon des différents dispositifs de chaque commune a été passé en revue.

Bernex s'est associée à cette réunion et nous avons pu constater que les moyens à disposition sont plus importants, notamment avec les APM qui seront d'ailleurs auditionnés lors d'une prochaine réunion.

### 3.10 Bus scolaire

Il est commandé. Il s'agira d'un bus de marque OPEL.

Il sera là pour la rentrée.

### 3.11 Train préau

Sera inauguré ce vendredi.

### 3.12 Avant-projet communauté de communes

Levée de boucliers de la part de la majorité des communes.

Il ne fait de loin pas l'unanimité.

A suivre....

### 3.13 1<sup>er</sup> août – intervenant extérieur

Il s'agit de M. Nicolas FOURNIER, président du parlement genevois des jeunes.

## 4. Création d'un jardin du souvenir

M. GAILLARD : après examen par la commission travaux, il ressort que le coût du columbarium paraît élevé. De plus, la cabane à outils est-elle nécessaire ?

La commission butte également sur le coût des honoraires des architectes et aimerait que ceux-ci soient limités. Elle aimerait également suivre la réalisation de ces travaux.

Fort de ce qui précède, la commission propose que le crédit budgétaire supplémentaire soit de Fr. 80'000,- en lieu et place des Fr. 95'000,- stipulés dans la délibération, ce qui n'est pas infranchissable.

M. JEMMELY : l'estimation comprend, 20 cellules de columbarium, le jardin du souvenir, un aménagement paysager et mobilier, le déplacement du monument des Barons de la Grave et les honoraires. Il faut savoir que ce devis a déjà bien diminué, car il s'élevait dans un premier temps à Fr. 120'000,-, mais il est clair que nous pouvons toujours économiser.

Il n'est pas non plus contre la participation de la commission au suivi de ces travaux, bien que la marche de manœuvre ne soit pas bien large.

M. GARDI : si les membres de la commission demandent à participer c'est qu'ils redoutent que l'architecte nous « vole » en honoraires. Mais M. GARDI attire l'attention sur le fait qu'il s'agit aussi là d'une fourchette.

M. GAILLARD aimerait quand même mentionner que malgré les remarques émises par l'ensemble de la commission, les membres apprécient cette impulsion, car cela fait un moment que ce projet traîne.

M. ETIENNE : tout est plus clair ce soir. Il relève aussi que si nous additionnons tous les chiffres, nous arrivons à un total de Fr. 78'800,-. Le chiffre que la commission propose est donc réaliste.

M. JEMMELY : l'Exécutif a demandé un contre-devis car il trouve aussi que c'est cher. Nous ne sommes pas liés à cette entreprise. Pour en revenir à la cabane, il s'agit de pouvoir mettre les outils

de M. SANGLERAZ utiles à la creuse des tombes et à l'entretien du cimetière et aussi de lui permettre de se changer, ailleurs que dans le fourgon ou à la voirie, lors des ensevelissements.

M. ETIENNE : la question sur la cabane est partie de l'interpellation de M. MEYER qui s'occupe de l'entretien d'un cimetière et qui ne dispose que d'une caisse à outils. La commission n'avait pas pensé au fait que M. SANGLERAZ doive se changer lors des ensevelissements.

M. GARDI : il s'agit d'une fourchette et nous ne sommes pas obligés d'atteindre le maximum, mais cela nous permet d'avancer.

Il en veut pour preuve la somme qui était prévue pour l'achat du nouveau bus scolaire et pour lequel nous avons réalisé une économie de Fr. 10'000,--.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, Mme CERUTTI demande qui est pour descendre le crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 95'000,-- à Fr. 80'000,-- ?

8 pour / 3 contre

Cette proposition étant validée, Mme CERUTTI passe à la lecture de la délibération, et c'est à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal

#### DECIDE

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2013 de Fr. 80'000.- destiné à la création d'un jardin du souvenir et à l'installation d'un second columbarium ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 74.314 ;
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

#### **5. Propositions de motions et de résolutions**

Rien à signaler.

#### **6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2013**

- 10 septembre 2013 à 20h.30
- 8 octobre 2013 à 20h.30
- 12 novembre 2013 à 18h.30 – budget + repas
- 10 décembre 2013 à 20h.30

#### **7. Rapports des commissions**

##### 7.1 Commission travaux

La commission est contente car des choses se réalisent.

- Entretien des routes : M. GARDI doit contacter les TPG pour le Creux-de-Boisset.
- Pour les autres : en attente des devis sur les différentes possibilités. Dès qu'ils seront reçus, la commission définira les priorités.

- Sécurité routière et cheminement piétons : liaison rte de Grenand / CCA : nous souhaiterions une bande d'une largeur de 5 m. sur le terrain de Mme V. MEYER. Comme compensation, la commission propose de lui rendre la même surface à l'autre bout de sa parcelle, ce qui serait réalisable dans le cadre de la réalisation sur les terrains Portier. La commission aimerait savoir si le Conseil municipal est d'accord sur le principe ?

M. GARDI : l'échange de terrain se ferait avec des servitudes dessus, de sorte à ne pas nous bloquer lors de la réalisation sur les terrains Portier.

M. JEMMELY : il faudrait aussi se renseigner pour savoir si la création d'un chemin est réalisable sur du terrain agricole.

M. GARDI : les conseillers peuvent déjà se prononcer, pour nous permettre d'avancer, car si les conseillers ne sont pas d'accord, ça ne sert à rien d'aller plus loin. Ensuite il faut l'accord de la propriétaire. Après, il est clair qu'il faut se renseigner sur la faisabilité. Le tout s'enchaîne.

M. MEYER : si par hasard le chemin ne devait pas être réalisable aujourd'hui, rien ne dit qu'il ne le sera pas plus tard. Il faut penser aux générations futures.

M. ETIENNE partage l'avis de M. GARDI. Dans un premier temps, il faut s'occuper de la maîtrise du terrain.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, Mme CERUTTI demande s'ils sont d'accord sur le principe de l'échange de parcelle ? Unanimité.

- Cheminement entre Sézegnin et Athenaz le long de la route : plusieurs questions : quelle est la distance en limite de propriété ? Si nous réalisons ce cheminement en site propre, quelle doit être la largeur du cheminement et celle de la route ? Se renseigner pour aller de l'avant.
- Abribus : l'autorisation est arrivée.

## 7.2 Commission environnement

- A accepté le principe de poser un sous-compteur électrique pour le terrain de rugby, la buvette RCA et le Cercle des jeunes.
- La commission a donné son aval pour remplacer l'éclairage des locaux communs de l'immeuble d'Avusy par des tubes ecolight et LED avec des cellules d'approche.
- Ecole d'Athenaz : d'accord pour le remplacement de l'éclairage par des tubes économiques qui restent encore à définir. M. GARDI doit se renseigner si l'éclairage LED est possible.
- Réalisation d'un chauffage solaire à Athenaz : pour ce sujet, la commission propose une réunion des commissions afin de ne traiter que ce point. La volonté des membres de la commission est d'utiliser les énergies renouvelables locales et de correspondre aux exigences du PDC 2030. Dans ce PDC, d'autres points sont également mentionnés, d'où la réunion des commissions.

M. GARDI : avant de réaliser des travaux, il aimerait que le Conseil municipal se prononce, notamment pour le CCA, car ça a un coût. Pour l'immeuble d'Avusy : ok.

En ce qui concerne l'école, la personne de contact est accidentée, mais il a rendez-vous demain avec un remplaçant pour répondre à certaines questions (le LED est-il suffisant pour une salle de classe, par exemple).

M. BONAÏTI : quelle est le coût du compteur ?

M. GARDI : plus ou moins Fr. 1'000,-- pour le plus gros.

M. BONAÏTI : allons-nous réellement faire des économies d'énergie ?

M. GARDI : difficile à dire puisque nous n'avons pas d'idées de la consommation. Avec la pose de sous-compteurs, nous aurons la consommation, reste encore à savoir si nous pourrions réaliser des économies, et si oui, comment.

M. ETIENNE attire l'attention sur le fait qu'à l'heure actuelle, l'électricité du terrain de rugby n'est pas comptabilisée.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter : unanimité pour la pose des sous-compteurs.



Avant d'agender une réunion des commissions, Mme CERUTTI propose que la documentation nécessaire au bon déroulement de la séance soit transmise.

M. GOY : nous pourrions profiter de cette occasion pour parler de l'aménagement des terrains Portier.

M. MEYER : à condition de bien définir le temps accordé par sujet et de ne pas le dépasser.

### 7.3 Commission économie

Réunion avec les agriculteurs : 4 présents / 4 excusés.

Discussion en vrac.

Le côté pédagogique, plus particulièrement l'idée du marché plaît et la commission essayera de le mettre sur pied pour la prochaine vogue.

Sinon, diverses interpellations, telles que : l'évacuation des déchets, les bandes écologiques, etc.

La soirée était intéressante et un procès-verbal sera envoyé à tous, même aux absents.

### 7.4 Commission sociale

La soirée pour les jeunes est repoussée à l'automne, faute de disponibilité.

Le travail de mémoire sera remis fin juin à la commission.

## 8. Fixation des dates de commissions

- Lundi 01.07.13 commission sociale (heure à confirmer)
- Mercredi 28.08.13 à 18h.30 commission sécurité
- Mardi 03.09.13 à 20h.00 réunion des commissions
- Lundi 09.09.13 à 20h.00 commission finances
- Mardi 17.09.13 à 20h.30 commission économie

La commission des travaux sera fixée selon l'arrivée des devis.

## 9. Questions et divers

- 9.1. M. GOY informe qu'il ne pourra pas être présent pour la mise en place des promotions, ni le cortège, car il travaille. Il sera peut-être là pour l'apéro.
- 9.2. M. ISELI aimerait savoir s'il y a du nouveau pour le manège d'Avusy ?  
M. JEMMELY : toujours aucune nouvelle. Il va relancer le dossier.
- 9.3. M. FLECK : Mérites avusiens : les idées sont les bienvenues.
- 9.4. M. FLECK : préparation de la fête de la musique, il rappelle que les membres de la commission sociale sont attendus le 21.06 à 18h. pour finir de préparer. Le 22.06 à 10h., tous les conseillers présents sont invités à la mise en place (M. ETIENNE sera absent).
- 9.5. Mme HALDEMANN demande si Mme VENDEIRA a accouché ?  
M. ETIENNE : oui, le 22.05 d'un petit garçon prénommé Telmo.
- 9.6. M. BRÜDERLIN informe que la fédération de la jeunesse genevoise organisera « La campagne en fête » sur le terrain à Eaumorte où est stationné Genève loisirs, le samedi 7 septembre prochain.

- 
- 9.7 M. BRÜDERLIN : programme pour le 70<sup>ème</sup> anniversaire du FC Laconnex : la commune d'Avusy est citée et remerciée. Si quelqu'un désire participer au repas, l'inscription est encore possible par e-mail jusqu'à minuit.
- 9.8 M. JUNGO remercie les conseillers présents au voyage qui était fort sympathique. Il profite également pour accueillir la nouvelle présidente du Conseil municipal.
- 9.9 M. JEMMELY : préparation des Promotions – pour tous, le rendez-vous est fixé à 10h. au CCA, pour la mise en place. Pour le cortège, rendez-vous à 15h.45 devant l'ancienne poste.
- 9.10 Mme STADLER demande quels sont les membres de la commission sociale qui seront présents à la sortie des aînés ?
- Mme Françoise CERUTTI, Monsieur Marc BRÜDERLIN et Monsieur Olivier JUNGO.

La séance est close à 22h.20.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :